

**Secrétariat Uniterre**

Av. du Grammont 9

1007 Lausanne

Tél : 021 601 74 67

Fax : 021 617 51 75

[info@uniterre.ch](mailto:info@uniterre.ch)

[www.uniterre.ch](http://www.uniterre.ch)

Département fédéral de l'économie  
3003 Berne

Lausanne, le 17 octobre 2006

**Concerne : révision totale de l'ordonnance sur la protection des animaux**

Madame, Monsieur,

Nous avons bien reçu votre document et nous vous remercions de cette opportunité de prendre position sur l'ordonnance sur la protection des animaux.

Bien que la protection des animaux nous tienne à cœur, la lecture du document nous pousse à faire les constatations suivantes :

**Sévérité de la législation**

La législation suisse est l'une, voire la plus sévère au monde. La différence entre les normes de chaque pays est extrême alors que celle entre les prix à la production se réduit chaque jour. Les familles paysannes suisses ne peuvent continuer à vivre cette situation. Le Conseil fédéral et le Parlement avaient, lors de la révision de la loi sur la protection des animaux, émis un message clair afin de ne pas alourdir une fois encore les charges pour les producteurs. Or, la révision de l'ordonnance s'éloigne de l'esprit de la loi qui a été acceptée en 2005 en y ajoutant de trop nombreuses exigences qui ne nous semblent pas réalistes.

**Production sous label**

Une partie toujours plus grande de la production animale, en particulier de viande est commercialisée sous label, avec des cahiers des charges spécifiques en matière de protection des animaux. Cela contribue encore à améliorer le bien-être des animaux. Les exigences plus élevées sont rétribuées par des prix plus élevés à la production, ce qui incite les producteurs à entrer dans ces programmes. En relevant les exigences légales, le projet remet en cause certains labels donc les exigences actuelles deviendraient le standard avec comme corollaire la perte de la plus-value économique pour le producteur.

**Aspects économiques**

Le projet contient un grand nombre de dispositions qui auront des conséquences négatives sur la situation économique des entreprises agricoles. Nous pensons en particulier aux

surfaces minimales pour les porcs et le bétail à l'engrais qui sont augmentées. Soit le producteur adapte ses installations et il a de nouvelles charges. Soit le producteur diminue son cheptel et il a moins de recettes.

### **Formation**

Nous acceptons l'idée d'une formation pour tous les détenteurs d'animaux. Nous rappelons par contre que la formation sera obligatoire pour obtenir les paiements directs dès janvier 2007 et que celle-ci doit être reconnue et être jugée valable par vos services. Nous désirons que le principe des « droits acquis » qui n'oblige pas les agriculteurs déjà en activité à suivre une formation soit également reconnu.

### **Ordonnance beaucoup trop complexe**

Réglémenté au cm, au cm<sup>2</sup>, au m<sup>2</sup>, au kg, il n'est plus possible à un détenteur de bétail, qui veut par exemple transformer son écurie de s'en sortir sans recourir à des spécialistes externes (vulgarisation, service vétérinaire). Le contrôle nécessite aussi des moyens énormes. Nous pensons qu'il est exagéré de tout vouloir régler jusque dans le dernier détail et nous estimons que la protection des animaux doit aussi reposer sur un certain nombre de principes appliqués avec bon sens.

### **Politique à géométrie variable**

Nous avons le très net sentiment que le Conseil fédéral, respectivement l'OVF, pratiquent une politique à géométrie variable dans le domaine de la production animale. D'un côté, lorsqu'il s'agit de dispositions relatives au commerce et aux échanges (droit vétérinaire et d'hygiène), c'est l'alignement total sous prétexte de faciliter l'accès des produits suisses au marché européen. De l'autre côté, lorsqu'il s'agit de définir les conditions et les contraintes de production pour l'agriculture suisse, l'OVF joue résolument la carte de l'exception, en maintenant et en renforçant les normes de notre pays, tout en laissant largement ouverte la porte des importations en provenance de pays où la protection des animaux n'est pas très poussée. Curieux paradoxe, renforcé encore par l'éventuel accord de libre-échange Suisse-UE pour l'agriculture. Il n'est pas possible de continuer à tenir ce double langage aux familles paysannes.

### **Conclusions**

Compte tenu des éléments ci-dessus, nous ne pouvons entrer en matière et c'est pourquoi nous renonçons à émettre un certain nombre de modifications de détail. **Nous demandons, pour les chapitres et les annexes relatifs à la détention des animaux de rente, la mise en place d'un groupe de travail chargé de réexaminer le projet proposé. Ce groupe de travail doit comprendre des représentant-e-s agricoles, issus de la pratique et des représentant-e-s des organisations de producteurs.**

Dans l'attente que nos remarques soient prises en compte, nous vous prions de recevoir nos salutations les meilleures.

#### **Pour Uniterre :**

Pierre André Tombez, Président  
Valentina Hemmeler, secrétaire syndicale  
Av. du Grammont 9, 1007 Lausanne  
Tél : 021 601 74 67 Fax : 021 617 51 75  
[info@uniterre.ch](mailto:info@uniterre.ch) / [www.uniterre.ch](http://www.uniterre.ch)